**Trousse de Ressources de Formation PIM - Vue d’ensemble**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Volet de formation** | **Modules** | **Compétences de base** | **Objectifs du module /**  **Cette session a pour objet de :** | **Acquis d'apprentissage du module /Au terme de la session, les participants seront en mesure de :** | **Messages clés** |
| No. 1  **Les éléments fondamentaux de PIM** | Initiation aux concepts PIM  (1 heure et 25 minutes) | Attitude : soutient une approche inclusive et transparente en matière de gestion de l’information relative à la protection.  Aptitude: est capable de mettre au point un plan PIM fondé sur des principes. | * Introduire l'Initiative PIM. * Définir PIM en tant que discipline. * Rappeler les compétences de base en matière de PIM. * Expliquer l'importance de PIM pour la communauté humanitaire. * Expliquer les principes PIM et faire le lien entre ces principes et les activités humanitaires en cours. | * Rappeler l'historique de l'initiative PIM. * Définir PIM. * Rappeler la nature interdisciplinaire des compétences de base en matière de PIM, lesquelles sont nécessaires pour toute activité PIM. * Expliquer en quoi PIM est importante. * Fournir un exemple pratique d'application des principes PIM. | 1. Lancée en 2015, l’Initiative PIM est une initiative multipartite destinée à mettre en commun les efforts pour développer, consolider et diffuser un cadre conceptuel applicable à la gestion de l’information relative à la protection. Ce cadre vise à obtenir de meilleurs résultats en matière de protection pour les populations en situation de déplacement. 2. L'importance de PIM (pour la communauté humanitaire) réside dans le fait que PIM sert de base à la mise en place de processus systématique, collaboratifs et adossés sur des principes, ces processus étant nécessaires pour fonder toute action sur des données probantes et obtenir des résultats en termes de protection. 3. PIM est également une discipline. À ce titre, PIM encadre et facilite notre capacité à gérer et fournir des données et informations relatives à la protection de manière sûre, responsable et ciblée. 4. Les compétences PIM sont un mélange d’aptitudes, d'attitudes et de connaissances clés en matière de protection et de gestion de l'information. Elles constituent un socle qui permet à la fois de décloisonner les différents segments composant la discipline et de favoriser le dialogue et la collaboration. 5. Les principes PIM n'introduisent pas de nouveaux concepts ni de nouvelles valeurs. Ils sont l'expression du consensus au sein de la communauté PIM (tant en termes de protection que de gestion de l'information) sur les principes clés devant être suivis par les professionnels pour s'assurer que le travail en matière de PIM est effectué de manière sûre, responsable et utile. Ces principes sous-tendent et caractérisent tous les systèmes PIM, quels que soient leurs objectifs, leurs méthodes ou les données et informations qu’ils génèrent. |
| 1.2  Le processus PIM  (35 minutes) | Attitude : est en mesure de fixer des étapes claires et d'organiser le travail en conséquence.  Aptitude : est capable de mettre au point un plan PIM fondé sur des principes. | * Expliquer le processus PIM en mettant l'accent sur les mesures à prendre lors de l'élaboration, la mise en œuvre ou la révision des activités PIM. * Décrire les principales étapes du processus PIM ainsi que les sous-étapes associées. * Mettre en évidence le lien entre les étapes du processus PIM et l'analyse, la stratégie et l'intervention en matière de protection. | * Utiliser le processus PIM comme guide lors de l'élaboration, la mise en œuvre ou la révision des activités PIM. * Reconnaître tant les principales étapes du processus PIM que leurs sous-étapes associées. * Faire le lien entre les étapes du processus PIM et l'analyse, la stratégie et l'intervention en matière de protection. | 1. Comme les principes PIM, le processus PIM ne constitue pas une nouvelle approche. Il est l'expression du consensus au sein de la communauté des professionnels PIM sur les étapes élémentaires clés qui sont nécessaires pour garantir une approche coordonnée et techniquement correcte de la conduite des activités PIM. Générique par nature, il peut être appliqué à n'importe quelle activité ou système PIM.  2. Le processus PIM permet aux collègues de s'assurer que le développement/la conception, la mise en œuvre, l'examen et la coordination du travail en matière de PIM se font suivant les étapes nécessaires pour assurer le meilleur résultat possible.  3. Les quatre étapes générales du processus PIM (Évaluer le paysage de l'information ; Concevoir des systèmes de GI ; Mettre en œuvre des systèmes de GI ; Évaluer l'impact) sont obligatoires et doivent être mises en œuvre de manière consécutive - c’est à dire l'une après l'autre. Les sous-étapes, quant à elles, ne doivent jamais être ignorées, même si elles ne nécessitent pas nécessairement une mise en œuvre pas à pas (consécutive). À titre d'exemple, la conception en collaboration avec les communautés affectées et la mise en place de réseaux de partage de données doivent toujours se faire pendant la phase « Concevoir des systèmes de GI. »  4. Conformément au principe PIM de « l'objectif défini », le processus PIM met l’accent sur l'importance de définir l'objectif dès le départ (étape 1) et de le communiquer tout au long du processus.  5. À l'étape 4, le processus PIM insiste également sur l’importance d’évaluer l'impact d'une activité PIM particulière tant du point de vue de l'impact en termes de protection que de gestion de l'information. |
| 1.3  La Matrice PIM  (1 heure et 40 minutes) | Aptitudes :  Analyse l'environnement de la gestion de l’information en vue de donner un fondement à la conception méthodologique et la planification opérationnelle.  Procède à une analyse complète des besoins en informations et prend en conséquence des décisions éclairées sur les systèmes nécessaires.  based on a comprehensive analysis of information requirements. | * Expliquer le contexte et l'objectif de la matrice PIM. * Aider à faire la différence entre les différentes catégories PIM susceptibles d'être utilisées pour éclairer l'action humanitaire en vue d'obtenir des résultats en termes de protection. * Expliquer en quoi la matrice PIM fournit un cadre pour une compréhension standardisée des catégories PIM (systèmes, outils et approches). | * Comprendre la pertinence et l'utilité de la matrice PIM pour leur propre travail. * Classer les activités PIM à l'aide de la matrice PIM. * Se servir de la matrice PIM pour identifier la catégorie (systèmes, outils et approches) la mieux adaptée pour répondre à un besoin en informations particulier et éclairer les actions en vue d'obtenir des résultats en matière de protection. | 1. Les données et informations relatives à la protection peuvent provenir de différents types de systèmes, et les praticiens doivent savoir quels systèmes existent dans une opération afin de prendre des décisions éclairées et de déterminer comment les besoins en informations peuvent être satisfaits. 2. La matrice PIM aide à :  * favoriser une compréhension commune des catégories PIM, afin de faciliter le dialogue entre les collègues du secteur de la protection et ceux qui s'occupent de la gestion de l’information ; * identifier la catégorie PIM pertinente et appropriée susceptible de générer les données et informations en vue d’un objectif et d’un résultat précis.  1. La matrice PIM comporte 8 catégories qui se distinguent par un ensemble de systèmes, d'outils et d'approches. Elles ont été sélectionnées par la communauté de professionnels en matière de PIM, car elles génèrent des informations permettant de fonder toute action sur des faits probants en vue d'obtenir des résultats en matière de protection. 2. La matrice PIM comprend 5 catégories dites « nucléaires », qui relèvent de la protection et sont le plus souvent utilisées par celle-ci, et 3 catégories dites « cousines » qui, sans être spécifiques à la protection, génèrent des informations pertinentes pour la protection. 3. Les catégories de la matrice PIM ne sont pas mutuellement exclusives. Elles peuvent être interdépendantes. En effet, une catégorie peut se servir ou générer des données et informations qui sont utiles aux autres catégories et que celles-ci peuvent utiliser. |
| No. 2  **Réconcilier la protection et la gestion de l’information** | 2.1  La protection  (1 heure + 35 minutes) | **Connaissance :** connait les normes et les standards clés en matière de protection ainsi que l’approche holistique de la protection. | * Examiner la définition de la protection fondée sur les droits. * Expliquer les trois principales sphères de l'action de protection. * Rappeler le caractère central de la protection, puis faire la distinction entre 1) Protection transversale ; 2) Intégration de la protection et 3) Programmes spécifiques de protection. * Réfléchir aux défis et responsabilités relatifs aux fondements factuels du travail, en vue d’obtenir des résultats de qualité en matière de protection. | * Se rappeler de la définition de la protection proposée par le Comité permanent interorganisations (CPI). * Faire la dichotomie entre les sphères réactive, corrective et constructive de la protection. * Indiquer les formes que le travail humanitaire destiné à produire des résultats de protection peut prendre lorsque la protection occupe la place centrale * Expliquer le bien-fondé de la collaboration entre les acteurs des secteurs de la protection et de la GI. Souligner que dans le cadre de cette collaboration, toute action doit être fondée sur des faits en vue d’obtenir des résultats de qualité en matière de protection. | 1. Selon le CPI, la protection est définie comme toutes les activités visant à obtenir le respect intégral des droits de la personne conformément à la lettre et à l’esprit des corpus de droit pertinents. Cette définition a été adoptée par la communauté humanitaire. 2. Trois types d'activités de protection sont susceptibles d'être menées de front afin de réduire l'exposition aux risques de violence, de coercition et de privation délibérée de droits : activités réactives, activités correctives et activités constructives. 3. Le principe de la place centrale de la protection (Déclaration du CPI - 2013 et Politique de protection - 2016) reconnaît que la protection est le but et le résultat attendus de toute action humanitaire, et que chacun a la responsabilité d'y veiller. 4. La collaboration entre les acteurs de la GI et ceux de la protection est essentielle pour garantir la qualité de la base factuelle sur laquelle doivent reposer les interventions de protection, quelles que soient les formes des activités et programmes de protection. |
| 2.2  La gestion de l’information (GI)  (2 heures + 30 minutes) | **Attitude**: est capable de mesurer et de gérer les attentes relatives à la gestion de l'information. | * Expliquer la différence entre les données, les informations et les connaissances. * Énumérer les étapes du cycle de la GI et les défis et solutions associés à chacune des étapes. * Expliquer les modalités de collaboration par lesquelles la GI appuie les groupes sectoriels de protection et les secteurs dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie d'intervention mieux éclairée. | * Expliquer comment les données conduisent aux informations et comment les données et les informations conduisent aux connaissances. * Énumérer les étapes du cycle de la GI, y compris les principaux défis et les solutions / conseils pour chacune de ces étapes. * Examiner les modalités de collaboration en matière de GI et de protection pour éclairer l'intervention dans leur propre contexte opérationnel. | 1. 1. L'objectif global de la GI dans le cadre d'une intervention humanitaire est de générer, en temps opportun, des données, des informations et/ou des connaissances de qualité qui permettent de prendre des décisions mieux éclairées afin d'obtenir de meilleurs résultats de protection.  2. Par GI, il faut entendre la collecte, l'analyse, la production de rapports, le stockage et le partage des informations humanitaires d'une manière coordonnée, systématique et transparente. On parle de gestion de l’information relative à la protection quand elle est faite pour des besoins et des objectifs de protection.  3. Alors que la structure de collaboration entre la GI et la protection varie d'un contexte d'intervention à l'autre, la répartition des responsabilités telle que décrite par le CPI oriente le travail en matière de GI au sein et entre les secteurs/groupes sectoriels.  4. Le dialogue et l'étroite collaboration entre les collègues des secteurs de la protection et de la GI sont essentiels pour fonder toute action sur des données probantes en vue de parvenir à des résultats de qualité en matière de protection. |
| No 3  **Matrice et catégories PIM** | 3.1 La matrice PIM  (1 heure + 40 minutes) | Aptitudes :  Analyse l'environnement de la gestion de l’information en vue de donner un fondement à la conception méthodologique et la planification opérationnelle.  Procède à une analyse complète des besoins en informations et prend en conséquence des décisions éclairées sur les systèmes nécessaires.  based on a comprehensive analysis of information requirements. | * Expliquer le contexte et l'objectif de la matrice PIM. * Aider à faire la différence entre les différentes catégories PIM susceptibles d'être utilisées pour éclairer l'action humanitaire en vue d'obtenir des résultats en termes de protection. * Expliquer en quoi la matrice PIM fournit un cadre pour une compréhension standardisée des catégories PIM (systèmes, outils et approches). | * Comprendre la pertinence et l'utilité de la matrice PIM pour leur propre travail. * Classer les activités PIM à l'aide de la matrice PIM. * Se servir de la matrice PIM pour identifier la catégorie (systèmes, outils et approches) la mieux adaptée pour répondre à un besoin en informations particulier et éclairer les actions en vue d'obtenir des résultats en matière de protection. | 1. Les données et informations relatives à la protection peuvent provenir de différents types de systèmes, et les praticiens doivent savoir quels systèmes existent dans une opération afin de prendre des décisions éclairées et de déterminer comment les besoins en informations peuvent être satisfaits.  2. La matrice PIM aide à :   * favoriser une compréhension commune des catégories PIM, afin de faciliter le dialogue entre les collègues du secteur de la protection et ceux qui s'occupent de la gestion de l’information ; * identifier la catégorie PIM pertinente et appropriée susceptible de générer les données et informations en vue d’un objectif et d’un résultat précis.   3. La matrice PIM comporte 8 catégories qui se distinguent par un ensemble de systèmes, d'outils et d'approches. Elles ont été sélectionnées par la communauté de professionnels en matière de PIM, car elles génèrent des informations permettant de fonder toute action sur des faits probants en vue d'obtenir des résultats en matière de protection.  4. La matrice PIM comprend 5 catégories dites « nucléaires », qui relèvent de la protection et sont le plus souvent utilisées par celle-ci, et 3 catégories dites « cousines » qui, sans être spécifiques à la protection, génèrent des informations pertinentes pour la protection.  5. Les catégories de la matrice PIM ne sont pas mutuellement exclusives. Elles peuvent être interdépendantes. En effet, une catégorie peut se servir ou générer des données et informations qui sont utiles aux autres catégories et que celles-ci peuvent utiliser. |
| 3.2 L’évaluation des besoins en protection  (1 heure) | **Aptitude :** procède à une analyse complète des besoins en informations (actuels et dans la durée) et prend en conséquence des décisions éclairées sur les systèmes nécessaires. | * Rappeler que l’évaluation des besoins en protection constitue une catégorie (définition/objectifs et données et informations générées) * Lister les facteurs déclencheurs d'une évaluation des besoins en protection. * Définir des types distincts d'évaluations des besoins en protection (moment, durée et niveau de coordination). * Expliquer à quel moment du cycle de programme humanitaire l'évaluation des besoins en protection intervient. | * Spécifier qu'une évaluation des besoins en protection représente une « photo instantanée » réalisée « à un moment donné » * Citer des exemples de facteurs déclencheurs d’une évaluation des besoins en protection. * Différencier les types d'évaluation des besoins en protection (moment, durée et niveau de coordination). * Expliquer à quel moment du cycle de programme humanitaire l'évaluation des besoins en protection intervient | 1. L'évaluation des besoins en protection est un exercice de collecte des données effectué à un moment donné (« photo instantanée »). 2. L'évaluation des besoins en protection peut être déclenchée par certaines circonstances qui engendrent un besoin d’informations spécifiques dans le but de :  * identifier les sources des problèmes, des besoins, des risques et des solutions (pour les populations affectées) ; * évaluer l'étendue et la gravité de l’impact ; * évaluer l'impact au regard des facteurs de diversité ; * identifier les capacités existantes et les mécanisme d'adaptation (des populations touchées).  1. La coordination et l'harmonisation des évaluations des besoins est primordiale durant toutes les phases du processus PIM et constituent un engagement dans le cadre du « Grand Bargain » (Grand Compromis) de 2016, car elles permettent d'empêcher les doubles emplois, le gaspillage des ressources et l'alourdissement de la charge pesant sur les populations affectées en maximisant les échanges et l'impact dans l’ensemble du secteur humanitaire. |
| 3.3  Le monitoring de protection  (1 heure + 5 minutes) | **Aptitude :** procède à une analyse complète des besoins en informations (actuels et dans la durée) et prend en conséquence des décisions éclairées sur les systèmes nécessaires. | * Rappeler que le monitoring de protection constitue une catégorie (définition/objectifs et données et informations générées). * Expliquer quels besoins en information peuvent être satisfaits au moyen des données et informations générées par le monitoring de protection. * Identifier les défis et les solutions relatifs au monitoring de protection dans le cadre PIM. * Expliquer les liens entre le monitoring de protection et les autres catégories de la matrice PIM et le cycle de programme humanitaire. | * Décrire le monitoring de protection comme une catégorie PIM. * Expliquer quels sont les besoins en données et informations qui peuvent déclencher le monitoring de protection en tant que catégorie. * Connaître les solutions qui peuvent être appliquées pour surmonter les défis associés au monitoring de protection. * Identifier les liens entre le monitoring de protection et les autres catégories de la matrice PIM et le cycle de programme humanitaire. | 1. Le monitoring de protection peut être déclenché par le besoin de données et d'informations relatives aux aspects traités dans de cette catégorie, à savoir les enjeux, risques, menaces et vulnérabilités en matière de protection ; les incidents relatifs à la protection ; les violations et abus des droits humains ; les capacités et mécanismes d'adaptation ; et les tendances relatives à l'environnement de la protection.  2. Le monitoring de protection consiste à collecter, vérifier et analyser systématiquement et régulièrement les informations relatives à la protection pendant une période de temps prolongée.  3. Les défis liés au monitoring de protection peuvent être atténués grâce à une conception solide du monitoring (c'est-à-dire grâce à des décisions mûrement réfléchies concernant qui, quoi, quand, où et comment effectuer le monitoring et des processus standardisés/formels de collecte/compilation, d'analyse, de rapport et de diffusion). 4. Quelle que soit la conception particulière adoptée, le système de monitoring de protection doit toujours être lié à l'environnement stratégique au sens large, c'est-à-dire qu'il doit être éclairé par les stratégies existantes (en particulier en ce qui concerne le « qui/quoi/où ») et qu’il doit également éclairer/alimenter les stratégies et interventions futures. |
| 3.4  Les données démographiques | **Aptitude** : procède à une analyse complète des besoins en informations (actuels et dans la durée) et prend en conséquence des décisions éclairées sur les systèmes nécessaires. | * Rappeler que les données démographiques constituent une catégorie (définition/ objectifs et données et informations générées) * Identifier les besoins en information qui peuvent être satisfaits par le biais des données démographiques * Explorer les défis associés à la mise en œuvre d’activités relatives aux données démographiques et les mesures d'atténuation * Expliquer où les données démographiques s'insèrent dans le cycle de programme humanitaire. | * Expliquer que les systèmes de données démographiques comptabilisent des informations sur « le nombre » et les caractéristiques d’une population « dans un lieu précis et pour une période donnée » * Comprendre que les besoins en données et informations peuvent être satisfaits au moyen des données démographiques dans un contexte propre * Rappeler quelles sont les mesures d’atténuation possibles pour surmonter les défis associés à la mise en œuvre d‘activités relatives aux données démographiques * Identifier où les systèmes de données démographiques s'insèrent dans le Cycle de programme humanitaire. | * + - 1. Les données démographiques donnent un aperçu instantané du nombre et des caractéristiques de la population (désagrégés par sexe, âge, diversité et autres lorsque cela est possible).       2. Les données démographiques doivent être mises à jour aussi souvent que nécessaire afin d'être utiles pour la planification et la fourniture d’assistance dans un contexte donné.       3. Les systèmes de données démographiques sont primordiaux dans toutes les phases du cycle de programme humanitaire, car les données démographiques sont nécessaires dans la plupart (sinon toutes) des activités humanitaires.       4. Étant donné son importance pour la planification opérationnelle et la fourniture d’assistance dans l’ensemble des activités et secteurs, la gestion des données démographiques être coordonnée de façon centralisée, lorsque cela est possible. |
| 3.5  La gestion de cas  (1 heure) | **Aptitude :** procède à une analyse complète des besoins en informations (actuels et dans la durée) et prend en conséquence des décisions éclairées sur les systèmes nécessaires. | * Rappeler que la gestion de cas constitue une catégorie (définition/objectifs et résultats (données et informations générées)). * Évaluer les exemples de données et informations liées à la gestion de cas et faire le lien avec d’autres catégories PIM. * Expliquer en quoi les données et informations liées à la gestion de cas peuvent éclairer l’intervention en matière de protection. | * Expliquer que la gestion de cas est au service des « interventions ciblées ». * Établir le lien entre la gestion de cas et d’autres catégories PIM.   Comprendre en quoi les données et informations liées à la gestion de cas peuvent éclairer l’intervention en matière de protection. | 1. Les systèmes d’information liés à la gestion des cas relatifs à la protection appuient les activités qui prodiguent la protection et/ou les interventions ciblées pour des individus ou des groupes identifiés - de l’identification du cas à sa résolution ; 2. La mise en œuvre efficace d’une activité d’intervention en matière de gestion de cas est souvent associée à l’utilisation d’un système de gestion de l’information ; 3. Les données et informations générées par la gestion de cas peuvent éclairer une intervention en matière de protection à la fois au niveau des individus ou des groupes (collecte de l’information sur la situation et les besoins d’un individu ou d’un groupe, y compris l’accès à l’assistance ou à l’aide) et aux niveaux programmatiques (suivi des tendances spécifiques à la protection parmi les personnes qui font l’objet d’un suivi dans un système de gestion de cas) ; 4. En règle générale, les données liées à la gestion de cas sont des données sensibles. Leur partage est souvent encadré par des protocoles. Les données partagées sont généralement limitées, anonymisées, agrégées - et ne sont partagées que dans la mesure permise par le consentement éclairé. |
| 3.6  Le suivi et évaluation de l’intervention en matière de protection  (1 heure) | **Aptitude**: procède à une analyse complète des besoins en informations (actuels et dans la durée) et prend en conséquence des décisions éclairées sur les systèmes nécessaires  **Connaissance**: connaît et comprend les techniques de suivi et d'évaluation - y compris les différents types d'indicateurs - et sait comment les appliquer à PIM. | * Rappeler que le suivi et évaluation de l’intervention en matière de protection (S&EIP) constitue une catégorie PIM. * Identifier les données et informations associées au S&EIP et préciser sa relation avec les autres catégories. * Souligner que le S&EIP constitue un volet obligatoire de la programmation de la protection. * Expliquer à quelles étapes du cycle de programme humanitaire le S&EIP intervient et quel est son lien avec la gestion du cycle de programme/projet des partenaires de protection dans le cadre d’une intervention coordonnée. | * Comprendre que le suivi et évaluation de la protection en matière de protection (S&EIP) consiste en un examen programmatique d’une intervention afin d’en mesurer la mise en œuvre par rapport aux extrants (outputs), effets directs (outcomes) et impacts escomptés ainsi qu’aux résultats prévus et non prévus\*. * Expliquer en quoi les données et informations générées par le S&EIP peuvent également éclairer d’autres catégories. * Expliquer en quoi le S&EIP est un volet obligatoire de la programmation de la protection. * Identifier les différences et les interconnexions entre les processus de S&EIP mis en œuvre lors des phases « mise en œuvre et suivi » et « examen et évaluation » du cycle de programme humanitaire et les étapes connexes de suivi et d’évaluation des projets. | 1. Les systèmes de suivi et évaluation de l’intervention en matière de protection (S&EIP) génèrent des données et des informations qualitatives et quantitatives qui servent de base de comparaison entre les extrants (*outputs*) et effets directs (*outcomes*) prévus et ceux qui sont réalisés. Pour ce faire, ces systèmes examinent les avancées et l’impact, identifient les résultats prévus et non prévus, éclairent l’analyse de la situation et identifient les difficultés et les meilleures pratiques. 2. Le suivi de l’intervention et l’évaluation de l’intervention sont deux activités certes complémentaires, mais divergentes du point de vue de leur portée et orientation. Le suivi est une activité continue qui consiste à faire une collecte systématique des données relatives à des indicateurs spécifiques avec un accent particulier sur les intrants (ressources employées, *inputs*), les extrants (produits, *outputs*) et les effets directs (*outcomes*). L’évaluation, quant à elle, est un examen objectif et systématique de l’intervention en matière de protection, axé principalement sur les effets directs (*outcomes*) et les impacts. Le fait de combiner les deux processus permet d’utiliser les données issues du suivi pour soutenir l’évaluation, tandis que les évaluations aident à résumer et interpréter les données du suivi et à évaluer l’intervention. 3. Une caractéristique des données et informations générées par le S&EIP est qu’elles se rapportent à des indicateurs, qui sont des marqueurs concrets des avancées et de l’impact des actions planifiées et exécutées en vue d’atteindre un résultat particulier. Différentes techniques peuvent être utilisées pour établir des indicateurs pour le S&EIP. Toutefois, selon le processus PIM, la conception d’un système de suivi et évaluation ne doit se faire qu’après une analyse du paysage de l’information destinée à identifier les données et informations pertinentes qui existent déjà, le cas échéant. 4. Les données et informations générées par le S&EIP sont liées à toutes les autres catégories de la matrice PIM. En effet, le S&EIP est éclairé par les autres catégories, car il est conçu pour mesurer l’intervention face à une situation de protection (situation au sujet de laquelle les autres catégories ont fourni des données et informations au moyen de l’aperçu des besoins humanitaires et du plan d’intervention humanitaire). De même, il éclaire les autres catégories, car les données et informations relatives à l’intervention renseignent sur le niveau d’efficacité de l’intervention de protection. 5. La mise en œuvre du S&EIP lors des phases de « mise en œuvre et suivi » et « examen et évaluation » du cycle de programme humanitaire doit être coordonnée. Cette coordination doit être assurée par les groupes sectoriels encadrés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) sous la direction générale du coordinateur humanitaire et de l’équipe humanitaire de pays. Au niveau des groupes sectoriels comme au niveau des projets ou des programmes, le S&EIP est entièrement intégré à la programmation/cycle de projet de l’intervention de protection menée par les partenaires du groupe sectoriel. |
| 3.7  La communication avec les/au sein des communautés affectées  (1 heure) | **Attitude** : implique et communique de manière effective et responsable avec les communautés et connait les Principes de redevabilité envers les populations affectées (AAP Principles).  **Aptitudes**:   * procède à une analyse complète des besoins en informations (actuels et dans la durée) et prend en conséquence des décisions éclairées sur les systèmes nécessaires ; * comprend et est capable d'appliquer une approche participative, axée sur la communauté et fondée sur les droits. | * Rappeler que la communication avec les/au sein des communautés affectées constitue à la fois une catégorie qu’il est nécessaire de lier à d’autres systèmes (y compris à travers les principes PIM) et, de manière distincte, un outil de compréhension et un mécanisme de soutien aux communautés en vue d’obtenir des résultats de qualité en matière de protection. * Identifier les données et informations générées par la catégorie Communication avec les/au sein des communautés affectées. * S’appuyer sur une approche communautaire et des principes de redevabilité pour citer des exemples de communication avec les/au sein des communautés tout au long des phases du cycle de programme humanitaire. | * Rappeler que la communication avec les/au sein des communautés affectées constitue à la fois une catégorie qu’il est nécessaire de lier à d’autres systèmes (y compris à travers les principes PIM) et, de manière distincte, un outil de compréhension et un mécanisme de soutien aux communautés en vue d’obtenir des résultats de qualité en matière de protection. * Identifier les données et informations générées par la catégorie Communication avec les/au sein des communautés affectées. * S’appuyer sur une approche communautaire et des principes de redevabilité pour citer des exemples de communication avec les/au sein des communautés tout au long des * phases du cycle de programme humanitaire. | 1. Quels que soient les objectifs humanitaires, les communautés et les individus sont des agents de leurs propres adaptation, résilience et relèvement.  2. Les communautés doivent avoir accès aux informations dont elles ont besoin par les moyens les plus appropriés et les plus fiables possibles. Quand toutes ces conditions sont remplies, chaque communauté peut prendre des décisions éclairées sur ce qu’il y a lieu de faire pour se protéger et protéger d’autres communautés du début à la fin du cycle de programme humanitaire ;  3. Le recours aux mécanismes communautaires de gestion de l’information et de communication améliore la qualité et les résultats de l’intervention de protection et, partant, renforce les communautés ;  4. La communication avec les/au sein des communautés affectées doit être liée à d’autres systèmes/catégories PIM tout en servant de mécanisme distinct d’appui aux communautés, notamment en leur fournissant des informations liées à la protection dont elles ont besoin pour prendre des décisions pour elles-mêmes conformément à nos objectifs humanitaires, quels qu’ils soient ;  5. Les organisations humanitaires doivent prendre des mesures particulières pour aborder les communautés non pas comme des entités uniformes, mais comme des communautés composées d’individus ayant, du fait de leurs caractéristiques distinctes, un accès différencié aux flux d’informations et à la communication. |
| 3.8  Sécurité et connaissance de la situation  (1 heure) | **Aptitudes :**   * Procède à une analyse complète des besoins en informations (actuels et dans la durée) et prend en conséquence des décisions éclairées sur les systèmes nécessaires. * Évalue de manière proactive, critique et collaborative divers acteurs et initiatives dans le but d’identifier les besoins en informations et d’identifier les liens. | * Expliquer en quoi la sécurité et connaissance de la situation constitue une catégorie PIM * Présenter la place de la sécurité et connaissance de la situation dans le cycle de programme humanitaire. * Identifier les données et informations générées par cette catégorie PIM. | * Expliquer en quoi la sécurité et connaissance de la situation constitue une source de données et d'information pertinentes pour la protection. * Expliquer le lien entre la sécurité et connaissance de la situation et le cycle de programme humanitaire. * Comprendre comment la catégorie Sécurité et connaissance de la situation peut contribuer à fournir des données et informations qui sont nécessaires pour mener une action éclairée et fondée sur des données probantes en vue d'obtenir des résultats de qualité en matière de protection. | 1. Expliquer en quoi la sécurité et connaissance de la situation constitue une source de données et d'information pertinentes pour la protection. 2. Expliquer le lien entre la sécurité et connaissance de la situation et le cycle de programme humanitaire. 3. Comprendre comment la catégorie Sécurité et connaissance de la situation peut contribuer à fournir des données et informations qui sont nécessaires pour mener une action éclairée et fondée sur des données probantes en vue d'obtenir des résultats de qualité en matière de protection. |
| No 4  **Évaluer le paysage de l’information** | 4.1 PARTIE I  Définir l’objectif et les besoins en informations  (140 minutes) | **Aptitudes :**   * Analyse l'environnement de la gestion de l’information en vue de donner un fondement à la conception méthodologique et la planification opérationnelle. * Est capable de nouer des partenariats avec d'autres secteurs et d'identifier des liens et des synergies entre les systèmes PIM et d'autres processus. * Évalue de manière proactive, critique et collaborative divers acteurs et initiatives dans le but d'identifier les besoins en informations et d’identifier les liens. | * Relier l’étape « Évaluer le paysage de l’information » du processus PIM à la création d’une base de données probantes pour l’analyse de la protection, la stratégie et l’intervention ; * Identifier les objectifs des besoins en informations spécifiques dans un plan d’analyse des données, en fonction d’un contexte propre. | * Relier l’étape « Évaluer le paysage de l’information » du processus PIM à la création d’une base de données probantes pour l’analyse de la protection, la stratégie et l’intervention ; * Identifier les objectifs des besoins en informations spécifiques dans un plan d’analyse des données, en fonction d’un contexte propre. | 1. Évaluer le paysage de l’information, c’est-à-dire identifier clairement quelles informations sont nécessaires à quel(s) objectif(s) défini(s) et quelles informations sont disponibles, constitue la première étape vers la conception et la mise en œuvre de toute activité (catégorie) ou système PIM, y compris l’analyse, la stratégie et l’intervention de protection (De quoi avons-nous besoin ? → De quoi disposons-nous ? → Où sont les écarts et comment les comblons-nous ?).  2. Identifier de façon formelle les besoins en information et en données et l’objectif dans un plan de données aidera une équipe à identifier et hiérarchiser ce qu’elle a besoin de savoir (par rapport à ce qu’il serait « bon » de savoir) et de lier ceci explicitement à l’objectif/aux objectifs et utilisations spécifiés.  3. Les besoins en informations doivent être liés à un objectif (qui utilisera les informations et pourquoi), être ancrés dans l’environnement stratégique au sens large du terme, et être précis (à qui et où). |
| 4.2 PARTIE II  Évaluation des données et des informations (Partie II)  (85 minutes) | * Expliquer la finalité des revues des données secondaires (quoi, pourquoi, quand). * Comprendre comment les sources existantes de données peuvent répondre aux besoins en informations. | * Décrire la finalité des revues des données secondaires (quoi, pourquoi, quand) ? * Comprendre comment les sources existantes de données peuvent répondre aux besoins en informations. | 1. L’évaluation du paysage de l’information est une étape majeure du processus PIM ; elle vous aide à commencer l’élaboration de la base probante nécessaire pour atteindre vos objectifs définis (y compris l’analyse et la stratégie de protection).  2. La revue des données secondaires est le processus systématique et rigoureux visant à identifier, collecter, organiser, résumer, évaluer et analyser les informations pertinentes issues de différentes sources.  3. L’orientation de la revue des données secondaires doit être fonction des recherches menées et des décisions prises au cours de la première sous-étape de « l’évaluation du paysage de l’information », à savoir la définition des besoins en informations et du ou des objectifs spécifiques.  4. Il est important de prendre l’habitude de procéder à des revues des données secondaires et d’utiliser les données secondaires (après les avoir identifiées et avoir évalué leur fiabilité et accessibilité). Lorsque les données ne sont pas publiques, il est également important d’explorer les possibilités de partage plutôt que de collecter soi-même les informations répondant à nos propres besoins en informations - et ce afin d’éviter les nuisances/gênes pesant sur les personnes concernées et sur les collecteurs et pour éviter le gaspillage des ressources (selon les principes PIM « Ne pas nuire » et « Coordination et collaboration »). |
| 4.3 PARTIE III  Évaluation des données et des informations (Partie II)  (85 minutes) | * • Identifier les écarts entre les informations nécessaires et les informations disponibles (basées sur le module 4.2) ; * Définir des actions visant à combler les écarts entre les informations nécessaires et les informations disponibles. | * • Identifier les écarts entre les informations nécessaires et les informations disponibles dans leur propre contexte opérationnel afin d’éclairer l’analyse, la stratégie et l’intervention en matière de protection (sur la base du module 4.2) ; * Définir des actions visant à combler les écarts entre les informations nécessaires et les informations disponibles dans leur propre contexte opérationnel. | * + - 1. Cette étape du processus « d’évaluation de votre paysage de l’information » porte sur l’identification de l’écart éventuel entre les informations dont vous avez besoin pour les objectifs que vous avez définis et les informations qui sont disponibles ainsi que sur la définition des actions à entreprendre pour combler cet écart et éclairer efficacement votre analyse, stratégie et intervention en matière de protection.       2. Pour répondre à vos besoins en informations de protection, ne vous cantonnez pas à votre propre organisation, votre propre secteur ou vos propres réseaux de partage - il n’est pas exclu que quelqu’un d’autre dispose des informations dont vous avez besoin !       3. L’une des façons de combler un écart entre informations nécessaires et informations disponibles consiste à appliquer ou à évaluer un système/une catégorie PIM. Utilisez la matrice PIM pour guider votre prise de décision quant à la catégorie la mieux adaptée pour répondre aux besoins en informations spécifiques (intéressez-vous tout particulièrement à la ligne « Résultats (données et informations)). |
| No 5  Les sensibilités PIM et le partage des données | 5.1. Les sensibilités PIM  (1 heure) | **Connaissance**: comprend tous les aspects sensibles liés au traitement des informations confidentielles. | * Expliquer pourquoi les données et informations peuvent être sensibles. * Expliquer quel type de données et d’informations sont susceptibles d’être sensibles. * Expliquer qui peut courir un risque lors de la gestion (du début à la fin du processus PIM) de données sensibles. * Présenter des mesures organisationnelles et techniques destinées à gérer/atténuer les risques associés à la gestion de données et d’informations de protection sensibles. | * Comprendre les facteurs susceptibles de rendre sensibles les données et informations. * Faire la distinction entre différents types de données et savoir détecter une information ou donnée potentiellement sensible. * Citer les personnes potentiellement à risque lors de la gestion (du début à la fin du processus PIM) de données et informations sensibles. * Faire le lien entre les mesures organisationnelles et techniques destinées à gérer/atténuer les risques associés à la gestion de données et d’informations de protection sensibles. | 1. En matière de protection, on entend par données et informations sensibles toutes données ou informations dont la divulgation ou la consultation sans autorisation appropriée peut :   * nuire (causer un préjudice comme une sanction, une discrimination, des représailles) à la source de l’information ou à d’autres personnes ou groupes identifiables ; ou * avoir un impact négatif sur la capacité d’une organisation à mener ses activités ou sur la manière dont elle est perçue par la population.   2. Les sensibilités PIM sont contextuelles, temporelles et relationnelles. Les acteurs humanitaires doivent également faire la distinction entre différents types de données (personnelles et non personnelles) et évaluer leurs sensibilités de manière continue, surtout chaque fois que la situation ou le contexte évolue.    3. Les acteurs humanitaires doivent chercher à comprendre, identifier et atténuer les sensibilités et les risques associés à la collecte, au traitement, à l’analyse, au stockage et au partage des données et des informations qu’ils manipulent. |
| 5.2. Le partage de données  1 heure 20 minutes (80 minutes) | **Connaissance** : connaît bien les normes et les principes internationaux en matière de protection des données. | * Expliquer pourquoi nous partageons, les avantages du partage (sécurisé, responsable et délibéré), ce que nous partageons et quand nous partageons. * Examiner trois sphères de défis associés au partage de données en relation avec les dilemmes d’une évaluation des avantages et des risques. * Explorer le « *Cadre pour le partage des données dans la pratique »* dont le but est de promouvoir et de faciliter un partage sécurisé, responsable et ciblé. | * Expliquer ce que l’on entend par partage de données sécurisé, responsable et ciblé. * Mettre en perspective les défis associés au partage de données en relation avec les dilemmes évaluation des avantages et des risques. * Concevoir des solutions pour surmonter les défis liés au partage des données, notamment en s’inspirant du *« Cadre pour le partage des données dans la pratique*» | 1. Un partage sécurisé, responsable et ciblé des données, informations, analyses et connaissances garantit des résultats plus viables, éclairés et complets en matière de protection et d’intervention humanitaire ; 2. La collecte, le partage et l’utilisation des données doivent se faire *après* la mise en place de réseaux et accords de partage d’informations. Il incombe aux collègues d’identifier et d’évaluer les besoins des principales parties prenantes et de travailler de manière proactive pour partager les données et les informations avec elles de manière opportune, pertinente et appropriée ; 3. Une « évaluation des avantages et des risques » spécifique au contexte et conjointe sert à garantir que les avantages et les risques du partage des données ont été systématiquement et délibérément évalués avant le partage et que toutes les mesures destinées à maximiser les avantages et minimiser les inconvénients sont connues. 4. Le *Cadre pour le partage des données dans la pratique* (ci-après, le « *Cadre »*) a pour but de faciliter une réduction globale du risque associé au partage ou au non-partage et d’illustrer les avantages du partage par l’utilisation d’un « minima » partagé de concepts, principes, méthodes et processus sur lesquels les collègues peuvent s’appuyer dans leur contexte spécifique. 5. Un minima partagé en matière de concepts, principes, méthodes et processus renforce la confiance entre les acteurs tout en créant des voies de collaboration et d’analyse partagée. En cela, sa mise sur pied est aussi importante que le produit final. |